

## PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

### Rapports 1 à 4 de la vérificatrice générale du Canada pour 2022 – Rapport 4 – Les obstacles systémiques – Service correctionnel Canada

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse de l'organisme	Description du résultat final attendu	Échéance prévue	Principales étapes achevées (description et dates)	Personne-ressource	Indicateur de réalisation  (Réservé au comité)
4.33	<p>Service correctionnel Canada devrait améliorer le processus de classement initial par niveau de sécurité des délinquants en prenant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser un examen, en collaboration avec des experts externes, de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et de son utilisation, surtout pour les décisions de classement concernant les délinquants autochtones et noirs, et à la lumière des conclusions de l'examen, prendre des mesures pour renforcer la fiabilité des décisions de classement par niveau de sécurité;</li> <li>• effectuer un suivi des dérogations aux résultats de l'Échelle de classement par niveau de sécurité, pour ce qui est du niveau et des raisons qui les sous-tendent, dans tous les établissements et pour tous les niveaux de sécurité, en particulier pour les délinquants autochtones, et s'assurer que les antécédents sociaux des Autochtones sont pris en compte comme il se doit dans le cadre des décisions de classement.</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée. La Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada mènera un exercice de validation du recours à l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants noirs de sexe masculin et un nouvel exercice de validation du recours à l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes et les délinquants autochtones avec la collaboration d'experts externes. Les travaux seront amorcés au cours du présent exercice et seront intégrés au plan de recherche de l'exercice en cours. Les résultats de cet examen, qui seront disponibles en décembre 2023, ainsi que ceux d'une initiative dirigée par des Autochtones actuellement menée dans le but d'élaborer un processus de classement par niveau de sécurité adapté aux Autochtones permettront de déterminer les mesures qui s'imposent pour améliorer la fiabilité du classement par niveau de sécurité des membres de ces groupes.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada procédera à un examen trimestriel des raisons pour lesquelles les décisions relatives à l'attribution de la cote de sécurité initiale sont différentes de la recommandation selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité, en particulier dans le cas des délinquants autochtones, et veillera à ce que les antécédents sociaux des Autochtones soient dûment pris en compte dans le cadre des décisions relatives à l'attribution de la cote de sécurité initiale et aux placements initiaux.</p>	Utilisation continue d'un outil de classement initial par niveau de sécurité fiable et valide.	29-12-2023	<p><b>Mesure</b> : Établir un protocole d'entente ou un contrat avec des experts externes qui peuvent fournir des commentaires et réaliser des examens par les pairs des résultats des études de validation et de revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité avec des délinquants noirs et autochtones et des délinquantes.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Établissement d'un protocole d'entente ou d'un contrat signé par le Service correctionnel du Canada et un établissement d'enseignement.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 28-10-2022</p> <p><b>Mesure</b> : Valider/revalider l'Échelle de classement par niveau de sécurité concernant les délinquants, délinquantes, et des délinquants autochtones et noirs.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Versions préliminaires des rapports de recherche/résumés de recherche d'une page soumis à la directrice générale, Recherche.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2023</p> <p><b>Mesure</b> : Examen par les pairs de la validation/revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité avec des experts externes.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Commentaires d'experts externes sur les versions préliminaires des rapports de recherche /résumés d'une page.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 30-06-2023</p> <p><b>Mesure</b> : Consultation interne au sujet des versions préliminaires des produits de recherche évalués par les pairs et détermination des répercussions sur l'attribution des cotes de sécurité.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Commentaires des intervenants internes (Secteur des opérations et des programmes correctionnels, Secteur des délinquantes et Direction des initiatives pour les Autochtones) pour alimenter la section des résultats et des recommandations des versions préliminaires des rapports de recherche et déterminer les mesures à prendre pour améliorer l'attribution des cotes de sécurité.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 29-09-2023</p>	Larry Motiuk, commissaire adjoint, Politiques 613-996-2180	

			Augmentation du nombre de classifications de sécurité finales qui prennent correctement en compte les antécédents sociaux des Autochtones, ce qui pourrait entraîner une réduction du pourcentage de délinquants Autochtones recevant une classification de sécurité initiale maximale.		<p><b>Mesure</b> : Finalisation et publication des produits de recherche.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Produits de recherche approuvés et publiés.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 29-12-2023</p> <p><b>Mesure</b> : À compter du présent exercice, pour une durée de deux ans, chaque région effectuera un rapport sur le niveau et les motifs des dérogations à l'attribution initiale de la cote de sécurité chez les délinquants autochtones.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Rapports trimestriels régionaux. Analyse des présentations régionales par l'administration centrale.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 01-10-2022</p>	France Gratton, commissaire adjointe, Opérations et programmes correctionnels 613-943-0499	
4.45	Service correctionnel Canada devrait examiner les options de restructuration de la prestation des programmes correctionnels afin d'accélérer l'accès aux programmes et leur achèvement par les personnes détenues. En s'inspirant des évaluations menées récemment des programmes correctionnels, Service correctionnel Canada devrait plus particulièrement examiner l'efficacité des programmes pour les détenus qui appartiennent aux minorités visibles, en particulier les détenus noirs.	<p>Recommandation acceptée. À compter de maintenant, le Service correctionnel du Canada attribuera un besoin de programme ciblé aux délinquants qui purgent une peine de courte durée afin de faciliter l'accès aux programmes correctionnels et l'achèvement de ceux-ci en temps opportun.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada mène aussi une initiative novatrice à plus long terme appelée Prestation virtuelle des programmes correctionnels dans le but de moderniser la façon dont la planification, les aiguillages et les affectations sont réalisés afin de faciliter l'accès aux programmes correctionnels et l'achèvement de ceux-ci en temps opportun. Cette principale composante de l'initiative de plus grande envergure sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2024.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada désagrègera les résultats de la plus récente évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale et confirmera l'efficacité de ces programmes pour les délinquants noirs d'ici mars 2023.</p>	<p>Augmentation du pourcentage de ceux qui terminent leur programme avant leur première libération pour les délinquants purgeant une courte peine et ayant besoin d'un programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale.</p> <p>Une diminution du nombre de jours médians entre l'admission et le début de la participation au programme préparatoire.</p> <p>Validation de l'efficacité des programmes pour les délinquants noirs.</p>	01-12-2024	<p><b>Mesure</b> : Renforcer l'utilisation de l'outil de priorisation pour les délinquants en attente de programmes correctionnels afin d'accélérer l'accès à ces programmes.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Élaborer des documents de communication et les distribuer au personnel des régions pour promouvoir l'utilisation de l'outil de priorisation. Élaborer et tenir des séances d'orientation pour s'assurer que le personnel comprend comment utiliser adéquatement l'outil de priorisation.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 30-09-2022</p> <p><b>Mesure</b> : Élaborer et mettre en œuvre le volet sur l'établissement des calendriers et la production de rapports dans le cadre de l'initiative de prestation virtuelle de programmes correctionnels.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Mise en œuvre d'une solution technique comprenant des éléments d'aiguillage, d'établissement des horaires et d'affectation de programmes.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 01-12-2024</p> <p><b>Mesure</b> : Le Secteur de l'audit interne et de l'évaluation réexaminera les données de l'évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale de 2020 pour vérifier l'efficacité des programmes de réinsertion sociale pour la population de délinquants noirs.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Rapport sur les constatations.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2023</p>	<p>France Gratton, commissaire adjointe, Opérations et programmes correctionnels 613-943-0499</p> <p>Christian D'Auray, dirigeant principal de l'audit et de l'évaluation 613-762-5494</p>	

4.46	<p>Service correctionnel Canada devrait améliorer sa méthode de collecte des données sur la diversité au sein de la population de détenus afin d'avoir l'assurance que les données recueillies sont exhaustives. Il devrait aussi harmoniser sa méthode de collecte avec celle de Statistique Canada. Il devrait utiliser l'information ainsi recueillie pour surveiller l'incidence de ses politiques et pratiques correctionnelles sur les divers groupes de délinquants et recenser et supprimer les obstacles à la réussite de leur réinsertion sociale.</p>	<p>Recommandation acceptée. Pour continuer de faire avancer sa collecte de données globales sur la population diversifiée de délinquants, le Service correctionnel du Canada entreprendra un examen de son approche afin de s'assurer qu'elle est toujours juste et conforme à la méthodologie de Statistique Canada. Le Service correctionnel du Canada continuera de surveiller la diversité de la population de délinquants afin de le guider dans l'élaboration de ses politiques, de ses programmes et de ses pratiques. Il continuera aussi d'examiner les résultats obtenus par sa population diversifiée de délinquants et d'en rendre compte. Les travaux en cours seront rattachés à la publication prévue des données du Recensement de 2021 liées à la proportion des Autochtones et des groupes ethnoculturels au sein de la population canadienne à l'automne 2022.</p>	<p>Amélioration de la collecte et de la communication des données sur la diversité de la population de délinquants.</p> <p>Amélioration du suivi des résultats en matière correctionnelle et de réinsertion pour divers groupes de délinquants.</p>	31-03-2024	<p><b>Mesure</b> : En collaboration avec la Division des services de réinsertion sociale (le bureau de première responsabilité pour la collecte de données ethnoculturelles sur les délinquants), examiner l'approche du Service correctionnel du Canada et les données du recensement de l'automne 2022 relativement à l'information sur la diversité.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Rapport sur les constatations et des recommandations pour examiner la méthodologie de collecte des données du Service correctionnel du Canada, le cas échéant.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2023</p> <p><b>Mesure</b> : En collaboration avec la Division des services de réinsertion sociale (le bureau de première responsabilité pour la collecte de données ethnoculturelles sur les délinquants), apporter les changements nécessaires au Système de gestion des délinquant(e)s et aux systèmes de rapports du Service correctionnel du Canada, s'il y a lieu.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Exigences opérationnelles documentées et mises en œuvre.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2024</p>	Larry Motiuk, commissaire adjoint, Politiques 613-996-2180	
4.58	<p>Service correctionnel Canada devrait cerner les causes profondes des retards dans la préparation des détenus, particulièrement les détenus autochtones, en vue d'une libération conditionnelle à leur première date d'admissibilité, et prendre des mesures pour les corriger. Service correctionnel Canada devrait aussi accélérer l'exécution des réévaluations des niveaux de sécurité des personnes détenues afin de favoriser leur réinsertion sécuritaire dans la société.</p>	<p>Recommandation acceptée. Le Service correctionnel du Canada a déjà entrepris un exercice opérationnel d'examen des cas afin de cerner les causes premières des retards accusés dans la préparation et la libération des délinquants, et plus particulièrement des délinquants autochtones, avant leur première date d'admissibilité. Il prendra les mesures qui s'imposent à la lumière des constatations qui se dégageront de l'exercice.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada a aussi lancé une initiative de gestion des cas dans le but d'améliorer la planification correctionnelle, qui consiste à fournir des outils plus efficaces au personnel afin de s'assurer que la préparation prélibératoire des cas se fait en temps opportun.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada assurera un suivi plus rigoureux des cas à compter de l'été 2022 pour veiller à ce que les cotes de sécurité des délinquants soient réévaluées en temps opportun et améliorer la surveillance nationale des cas de non-conformité.</p>	<p>Augmentation du pourcentage de délinquants Autochtones qui bénéficient d'une libération discrétionnaire lors de leur première mise en liberté.</p> <p>Augmentation du nombre de réévaluations du niveau de sécurité effectuées dans les délais prévus par la politique, pour les délinquants Autochtones qui ont terminé avec succès un programme correctionnel.</p>	01-04-2024	<p><b>Mesure</b> : Examiner les facteurs contribuant à la non-libération des délinquants Autochtones en fonction de la première date d'admissibilité.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Une étude de cas sera réalisée.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 30-04-2023</p> <p><b>Mesure</b> : Élaborer et mettre en œuvre l'initiative Planification et décisions correctionnelles.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Mise en œuvre nationale de l'application pour la planification et les décisions correctionnelles.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 01-04-2024</p> <p><b>Mesure</b> : Renforcer la conformité à l'exigence de la politique consistant à réévaluer les cotes de sécurité des délinquants autochtones à la suite d'un événement important en mettant en œuvre un mécanisme de suivi proactif.</p> <p><b>Produits livrables</b> : Élaboration et mise en œuvre d'un processus national de suivi proactif.</p> <p><b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 01-10-2022</p>	<p>Larry Motiuk, commissaire adjoint, Politiques 613-996-2180</p> <p>France Gratton, commissaire adjointe, Opérations et programmes correctionnels 613-943-0499</p>	

4.69	<p>Service correctionnel Canada devrait définir des objectifs en matière de représentation qui cadrent avec les populations de détenus, en prêtant une attention particulière aux groupes surreprésentés (comme les délinquants autochtones et noirs). Il devrait aussi officialiser ses objectifs de représentation des femmes dans les établissements correctionnels réservés aux femmes. Dans les deux cas, Service correctionnel Canada devrait surveiller les progrès réalisés en fonction d'un calendrier préétabli et déterminer les rôles et fonctions (par exemple le personnel de première ligne dans les établissements) qui sont prioritaires.</p>	<p>Recommandation acceptée. Dans le passé, la représentation des Autochtones et des minorités visibles au Service correctionnel du Canada était supérieure à la disponibilité au sein de la population active. En 2021, le Service correctionnel du Canada a donc fixé des objectifs en matière de représentation des Autochtones et des minorités visibles au sein de l'effectif qui sont davantage supérieurs à la disponibilité au sein de la population active et qui tiennent compte de la population de délinquants.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada officialisera ses objectifs en matière de représentation des sexes visant les établissements pour femmes d'ici mars 2023.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada se penchera sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs fixés en matière de représentation et accordera la priorité aux activités de dotation touchant les unités opérationnelles et les groupes professionnels au sein desquels les écarts entre le personnel et la population de délinquants sont plus grands. Service correctionnel Canada suivra les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs et rendra compte des résultats chaque année.</p>	<p>Réduction de l'écart de représentation entre le personnel et la population carcérale.</p> <p>Rapport optimal entre le nombre de femmes et d'hommes intervenant de première ligne dans les établissements pour délinquantes afin d'assurer une représentation suffisante des sexes dans les établissements pour</p>	01-04-2025	<p><b>Mesure</b> : Cerner les unités opérationnelles et les groupes fonctionnels à prioriser pour mieux représenter la population des délinquants.  <b>Produits livrables</b> : Liste des pénitenciers/groupes fonctionnels qui devraient être dotés en fonction des besoins d'équité en matière d'emploi afin de mieux refléter la population de délinquants.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2023</p> <p><b>Mesure</b> : Établir, pour les unités opérationnelles et les groupes fonctionnels prioritaires, des objectifs de représentation des peuples autochtones qui s'harmonisent à leur population de délinquants.  <b>Produits livrables</b> : Établissement des objectifs.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 30-09-2023</p> <p><b>Mesure</b> : : Établir, pour les unités opérationnelles et les groupes fonctionnels prioritaires, des objectifs de représentation des minorités visibles qui s'harmonisent à leur population de délinquants.  <b>Produits livrables</b> : Établissement des objectifs.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 30-09-2023</p> <p><b>Mesure</b> : Élaborer un outil d'intelligence d'affaires pour surveiller les progrès par rapport aux objectifs.  <b>Produits livrables</b> : Outil d'intelligence d'affaires mis au point.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2024</p> <p><b>Mesure</b> : Réserver des places au Programme de formation correctionnelle dans les établissements pour femmes, conformément au ratio des genres établi.  <b>Produits livrables</b> : Personnel de première ligne formé et compétent pour les établissements pour femmes, qui respecte le ratio femmes/hommes établi.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 01-04-2025 et en continu</p> <p><b>Mesure</b> : Effectuer un examen du ratio de dotation en intervenants de première ligne ciblé pour les établissements pour femmes et du pavillon de ressourcement.  <b>Produits livrables</b> : Examen terminé et ratio cible confirmé pour répondre aux besoins des établissements.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 30-09-2023</p>	<p>Jay Pyke, commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines 613-995-8899</p> <p>Brigitte Bouchard, sous-commissaire pour les femmes par intérim 438-336-8807</p>	
------	--	--	---	------------	---	--	--

			femmes et le pavillon de ressourcement.				
4.76	<p>Pour corriger les écarts de représentation relatifs à l'équité en matière d'emploi et renforcer la diversité et l'inclusion au sein de son personnel, Service correctionnel Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• finaliser et mettre en œuvre son plan de réduction des écarts en matière de diversité et d'inclusion, en s'inspirant des résultats de l'examen de ses systèmes d'emploi et du Sondage annuel auprès des employés de la fonction publique, afin d'éliminer les obstacles systémiques qui nuisent aux groupes sous-représentés;</li> <li>• veiller à ce que l'ensemble de son personnel suive la formation obligatoire sur la diversité et offrir un cours de remise à niveau pour avoir l'assurance que son personnel possède des connaissances actualisées sur ces questions et ainsi favoriser un effectif diversifié et inclusif.</li> </ul>	<p>Recommandation acceptée. Le Service correctionnel du Canada mènera son examen du système d'emploi d'ici septembre 2022. Les résultats de l'examen et du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux orienteront l'élaboration du nouveau Plan exhaustif sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion. Le plan sera mis au point d'ici décembre 2022 et fournira un plan d'action pour remédier aux problèmes auxquels les groupes d'employés en quête d'équité sont confrontés.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada suivra les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan exhaustif et rendra compte des résultats chaque année.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada veillera à offrir la Formation sur la diversité et la compétence culturelle au personnel en poste d'ici mars 2023, et examinera continuellement cette formation ainsi que toutes les autres formations sur la diversité offertes afin de veiller à ce que le personnel dispose de l'information la plus récente au chapitre de la diversité et de la compétence culturelle.</p>	<p>Réduction des obstacles systémiques et attitudinaux pour les groupes en quête d'équité tout au long de l'expérience professionnelle (recrutement, embauche, promotion, développement de carrière).</p> <p>Augmentation des compétences culturelles des employés afin de soutenir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.</p>	31-03-2026	<p><b>Mesure</b> : Examiner les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.  <b>Produits livrables</b> : Lacunes cernées.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : Terminé pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2020 et effectué après chaque Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux par la suite.</p> <p><b>Mesure</b> : Terminer l'examen des systèmes d'emploi.  <b>Produits livrables</b> : Examen des systèmes d'emploi terminé.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 30-09-2022</p> <p><b>Mesure</b> : Terminer le Plan complet sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion.  <b>Produits livrables</b> : Plan exhaustif sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion terminé.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-12-2022</p> <p><b>Mesure</b> : Surveiller la mise en œuvre du Plan exhaustif.  <b>Produits livrables</b> : Mise à jour annuelle terminée.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2023</p> <p><b>Mesure</b> : Terminer la formation sur les préjugés inconscients et la lutte contre le racisme et la discrimination.  <b>Produits livrables</b> : Taux de conformité pour l'obtention de la formation chez les groupes cibles.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2026</p> <p><b>Mesure</b> : Effectuer un examen officiel de notre formation sur la diversité et la compétence culturelle.  <b>Produits livrables</b> : Recommandations relatives aux changements apportés à notre formation sur la diversité et la compétence culturelle (présentation au Comité de gouvernance de l'apprentissage et du perfectionnement)  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 01-01-2024</p> <p><b>Mesure</b> : Finaliser la prestation de la formation sur la diversité et la compétence culturelle.  <b>Produits livrables</b> : Taux de conformité pour l'obtention de la formation chez les groupes cibles.  <b>Calendrier de mise en œuvre</b> : 31-03-2023</p>	Jay Pyke, commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines 613-995-8899	